



PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

POINT D'INFORMATION / DÉCEMBRE 2016

La Vallée de l'Arve et, à un degré moindre, la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc subissent depuis plusieurs années des épisodes répétés de pollution atmosphérique. La longueur du dernier épisode inquiète au plus haut point nos habitants. La préservation de la qualité de l'air est un enjeu crucial. Notre forte implication locale pour mettre en œuvre le Plan pour la Qualité de l'Air ne suffit pas : la mobilisation de tous est nécessaire, à commencer par celle de l'État dont nous attendons des preuves incontestables de son implication au service de la santé des habitants de la vallée.

Eric Fournier, Xavier Roseren, Nicolas Evrard, Jérémy Vallas,
les maires de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Voici la liste des principales mesures prises, ce qui reste à faire, et la responsabilité de chacun sur ces sujets :

■ Ce que l'Etat a fait :

- Mise en place en 2012 d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (en cours d'évaluation).
- Soutien aux dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments privés.
- Interdiction du trafic de transit le plus polluant en période de pic de pollution : mais une seule activation du dispositif a eu lieu depuis 2015 !

■ Ce que nous demandons à l'Etat depuis des années, et qu'il n'a (toujours) pas fait :

- Interdiction de la circulation des Poids lourds de transit les plus polluants : nombreuses demandes adressées au Préfet de la Haute-Savoie et aux Ministres de tutelle, restées sans réponse. Une vingtaine d'interpellations en 5 ans !
- Définir une politique claire de report du transit des marchandises de la route vers le rail (rien n'a été mis en œuvre depuis 1999).
- A court terme, mettre les camions sur les trains de l'Autoroute Ferroviaire Alpine (avec le soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes).
- Appliquer une fiscalité écologique permettant de soutenir ces mesures.
- Soutenir les collectivités en zone tendue « logements » pour leur permettre de créer davantage de logements pour les habitants permanents et limiter les déplacements.

■ Ce que la commune de Chamonix et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix ont (déjà) fait :

L'action de la communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc est conduite autour d'un plan comptant 36 mesures. Formalisé en 2015, il est actualisé et régulièrement suivi par un comité « Qualité de l'Air » composé de représentants d'associations environnementales, de socioprofessionnels et d'élus de la vallée (comité qui s'est encore réuni le 20 décembre 2016).

TRANSPORTS/MOBILITÉS

- Gratuité des transports collectifs (depuis 1997 pour les bus et depuis 2005 pour les trains).
- Augmentation de la desserte bus sur le territoire de la communauté de communes (fait en 2015) et remplacement des bus les moins performants. Acquisition de bus hybrides et de bus électriques (fait en 2016).
- Augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire et du nombre de trains.

Note : La fréquentation des transports en commun (bus et train) a plus que doublé au cours des 15 dernières années. Elle atteint près de 3 millions de déplacements annuels.

- Renouvellement des véhicules communaux et intercommunaux pour passer à la mobilité électrique (fait pour 10 véhicules en 2016, étude sur les utilitaires en cours).
- Déploiement de bornes de recharge électriques.
- Poursuite des aménagements de voirie pour piétonniser le centre ville de Chamonix.
- Mise en œuvre d'un itinéraire cyclable traversant la vallée (3 millions € budgetés sur la commune de Chamonix).

Les graphiques de la page ci-contre rendent compte d'un début d'amélioration constatée au cours des dernières années en matière de qualité de l'air dans la vallée.

HABITAT

- Mise en place d'un dispositif de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers (100 dossiers « Fonds Energie Habitat » et « Fonds Energie Habitat + » financés depuis 2015 pour plus de 100 000 €).
- Mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics. Réalisés : médiathèque (1M€), écoles. Poursuite avec le centre sportif.
- Participation au financement du « Fonds Air Bois » pour le changement des appareils de chauffage au bois les plus polluants (210 dossiers financés sur le territoire de la Vallée de Chamonix depuis 2013).

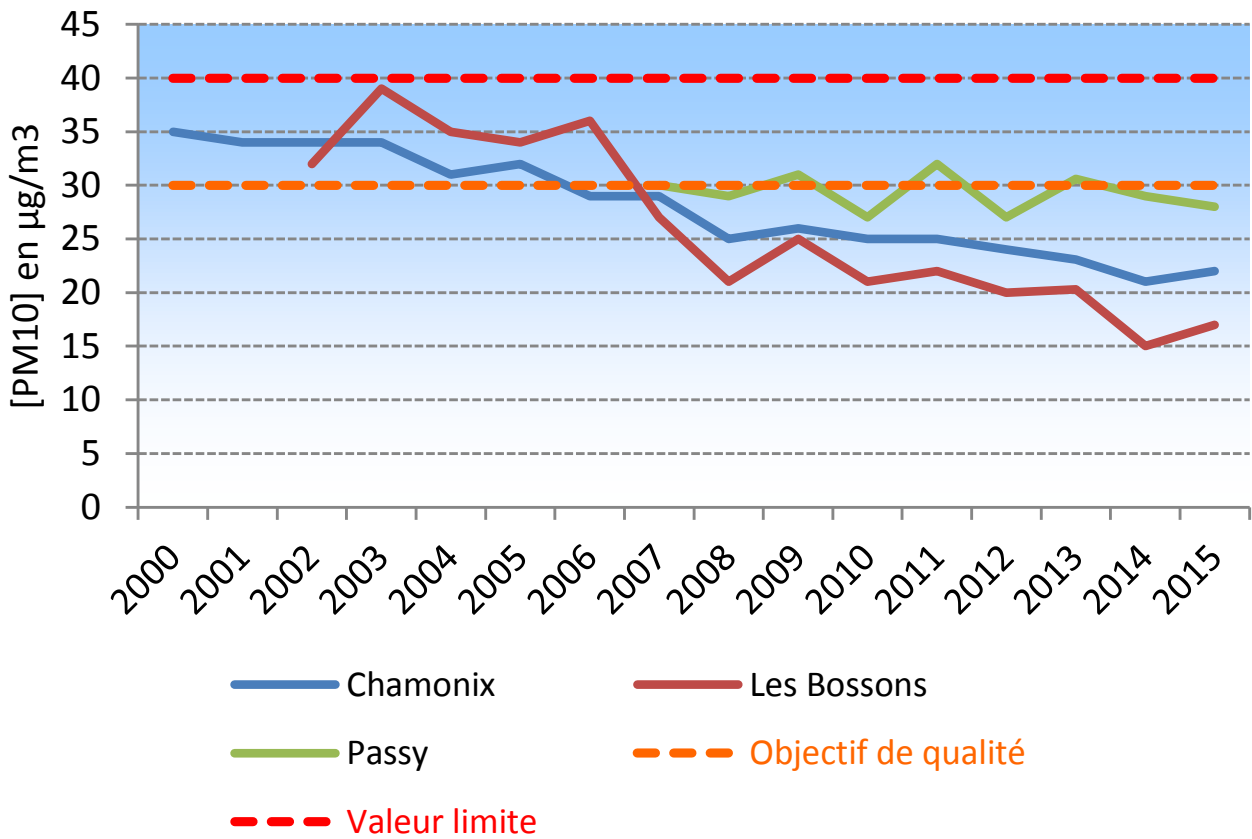
ÉNERGIES

- Investissement de la collectivité dans les énergies renouvelables : 2 projets de production d'hydroélectricité votés et financés par Chamonix et Les Houches en 2016 (Torrent de Taconnaz et Torrent des Favrand).
- Mise en place du premier cadastre énergétique territorial : PLANETER.

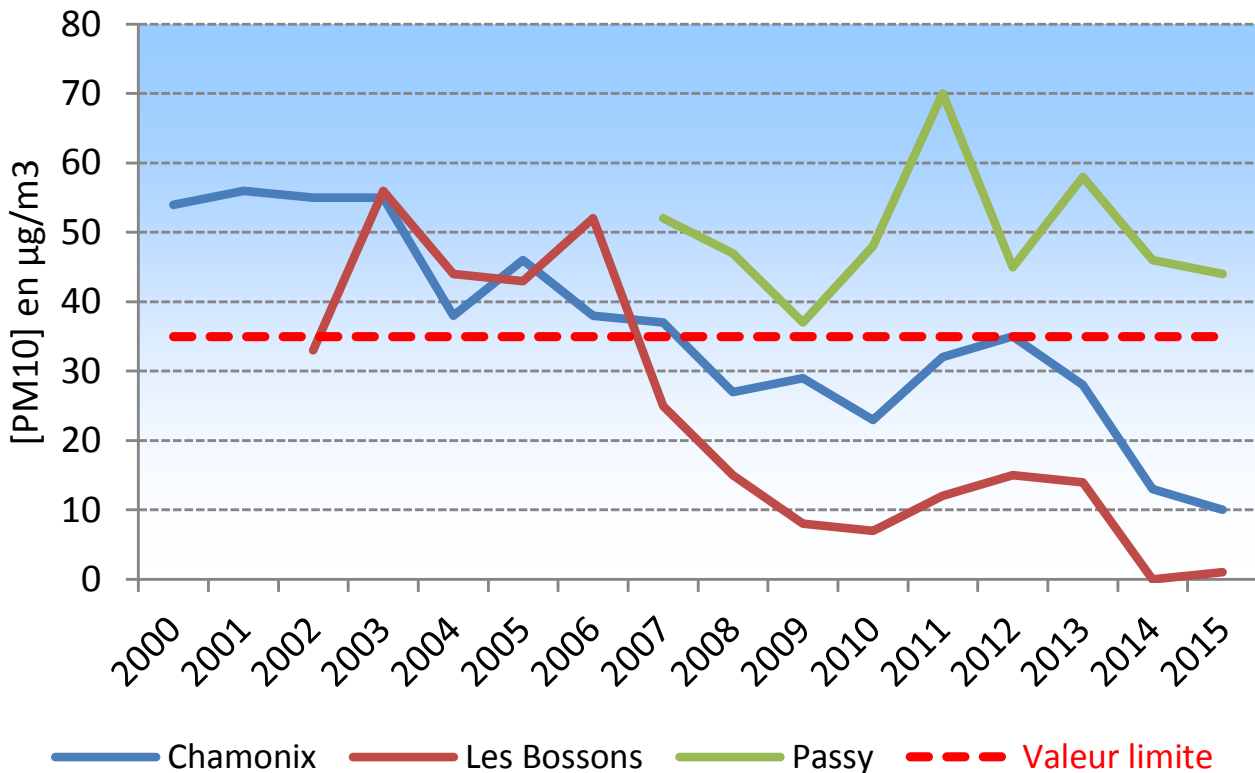
DÉCHETS

- Arrêtés d'interdiction de l'écobuage (appliqués dans la vallée depuis 2007).
- Engagement de réduction de 20% des volumes de déchets produits par la vallée.

PM10 : Evolution des moyennes annuelles en 2015



PM10 : Evolution du nombre de jours de dépassement de 50µg/m³ en 2015



■ Ce que chacun d'entre nous peut faire :

**ADAPTEZ VOS COMPORTEMENTS,
PASSEZ AUX BONNES PRATIQUES !**

Chacun peut et doit contribuer à la réduction des facteurs de pollution

Nous vous rappelons à ce titre trois recommandations déterminantes, que nous vous remercions de bien vouloir suivre :

- Puisque les **feux de cheminée** sont fortement générateurs de pollution aux particules fines, évitez cette pratique.
- Prenez les **transports en commun** - bus ou train - qui sont gratuits si vous séjournez dans la vallée*. Pensez aussi au **covoiturage**.
- Les **feux d'artifice** sont strictement interdits cet hiver ; on peut passer une soirée du nouvel an festive sans fusée ni pétard !

** N'oubliez pas de vous munir de votre carte (d'hôte, résident secondaire, saisonnier...) vous donnant droit à cette gratuité*